



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 036

Le jeudi 27 octobre 2022

Président : L'honorable Marc Garneau



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le jeudi 27 octobre 2022

• (1605)

[Français]

Le président (L'hon. Marc Garneau (Notre-Dame-de-Grâce—Westmount, Lib.)): Bonjour, je vous souhaite la bienvenue à la 36^e réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord.

[Traduction]

Nous sommes réunis ici aujourd'hui sur le territoire non cédé de la nation algonquine Anishinabe.

Je m'appelle Marc Garneau. J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins qui se sont joints à nous cet après-midi pour étudier le projet de loi C-29. Nous avons avec nous Mme Marie Wilson, ancienne commissaire de la Commission de vérité et réconciliation, qui comparait en présentiel. Aussi en présentiel, nous avons également Zebedee Nungak.

[Français]

Nous accueillons aussi, au moyen de la vidéoconférence, Mme Marjolaine Tshernish, qui est directrice générale de l'Institut Tshakapesh.

[Traduction]

Afin d'assurer le bon déroulement de la séance, j'aimerais énoncer quelques règles à suivre.

Les membres ou les témoins peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Des services d'interprétation en anglais, en français et en inuktitut sont accessibles pour la réunion d'aujourd'hui. Veuillez être patient au sujet de l'interprétation; il faut un peu de temps pour que la traduction soit faite.

Pour ceux qui sont en vidéoconférence, le bouton d'interprétation se trouve au bas de votre écran. Il s'agit d'un petit globe, et vous pouvez choisir le parquet, l'anglais, le français ou l'inuktitut. Si vous perdez l'interprétation, veuillez m'en informer tout de suite, et nous veillerons à ce qu'elle soit correctement rétablie avant de poursuivre.

Avant de parler, veuillez attendre que je vous nomme. Lorsque vous ne parlez pas, votre microphone doit être en sourdine. Lorsque vous parlez — et c'est très important — veuillez parler lentement et clairement; ceci est par égard envers les interprètes.

Je vous rappelle que toutes les remarques doivent être adressées par l'intermédiaire de la présidence.

Nous invitons maintenant les témoins à faire une déclaration liminaire de cinq minutes qui sera suivie de questions des membres du Comité.

Nous commençons par Mme Wilson. Je vous invite, madame, à commencer votre déclaration liminaire.

Mme Marie Wilson (ancienne commissaire, Commission de vérité et réconciliation du Canada, à titre personnel): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour tout le monde. Je suis ravie d'être ici, sur le territoire algonquin. Je suis en visite ici des Territoires du Nord-Ouest, du territoire du Traité n^o 8. C'est agréable de se retrouver dans une salle avec mon député ainsi que l'un de nos compatriotes du Nord, le député Idlout.

Comme je l'ai mentionné, j'étais l'un des commissaires de la Commission de vérité et réconciliation. Ce que cela signifie pour aujourd'hui, c'est que j'ai également été l'un des auteurs de l'appel à l'action qui est à l'origine de cette proposition législative particulière.

Comme vous le savez, nous avons sillonné le pays pendant six ans et demi, écoutant un héritage très varié de réalisations douloureuses et de pertes dévastatrices, y compris — comme nous le savons tous maintenant — les pertes en vies humaines qui se comptent par milliers.

Nos rapports finaux en plusieurs volumes et nos divers résumés font état de tout ce que nous avons entendu, et nos 10 principes de réconciliation et nos 94 appels à l'action ont tracé la voie à suivre pour le Canada, en abordant des domaines d'action pour tous les ordres de gouvernement et tous les secteurs de la société. Parmi ceux-ci figure l'appel à la création d'un conseil national de réconciliation.

Comme nous l'ont dit à maintes reprises des amis et des collègues, tant au Canada qu'à l'étranger, qui avaient déjà participé à des commissions et à des enquêtes, il est important de disposer d'un mécanisme de surveillance permanent, sinon les choses seront oubliées et abandonnées dans la poussière des étagères. Il faut assurer un suivi, non pas pour continuer à faire honte, mais au contraire, pour être en mesure de suivre et de surveiller les progrès et, espérons-le, les améliorations, afin que nous puissions tirer tous les avantages de notre travail et du travail des survivants pour un impact durable à l'avantage de tous.

Aujourd'hui, je veux mentionner en passant notre appel à l'action. Compte tenu du temps imparti, je veux surtout souligner les domaines dans lesquels j'espère que vous accueillerez des propositions d'amélioration de ce qui vous est présenté dans votre projet de loi.

En 2015 — à l'occasion du cinquième anniversaire du rapport de la Commission de vérité et réconciliation —, nous avons exprimé notre grande frustration et notre inquiétude face à la lenteur de la réalisation des appels à l'action. Nous avons pointé du doigt en particulier le Conseil national de réconciliation. Si nous le faisons aujourd'hui, c'est pour dire: « Enfin, nous y sommes. » J'espère que vous percevrez ce que je dis comme des domaines d'amélioration éventuelle et non pas, je l'espère, comme quelque chose qui pourrait servir de prétexte à d'autres retards encore.

Je souhaite faire des observations dans trois domaines particuliers.

Le premier est la réconciliation en tant qu'objectif commun. Je dirai simplement, à l'intention des analystes et d'autres personnes, qu'il existe une version plus longue de ce document, que je vous fournirai, mais je me contente de donner ici les grandes lignes, sans tomber dans un excès de négativisme, je l'espère.

Il est dit dans le sommaire du projet de loi C-29 que la loi proposée a pour objet « de faire progresser les efforts de réconciliation avec les peuples autochtones. ». Je crois que l'énoncé de l'objet lui-même peut et doit être beaucoup plus fort, pas seulement « faire progresser les efforts de réconciliation », mais assurer la réconciliation, et pas seulement « avec les peuples autochtones », mais entre et parmi les peuples autochtones et non autochtones. Comme nous l'avons dit tout au long de nos rapports et à plusieurs reprises depuis, la réconciliation consiste à établir et à maintenir des relations respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones.

Le projet de loi C-29 reconnaît la nécessité de créer « un organisme indépendante, apolitique et permanent... ». Je dirais que ce libellé pourrait lui aussi être encore plus précis pour s'assurer que le terme apolitique signifie à la fois une indépendance par rapport au gouvernement et un esprit non partisan. Cela permettrait de protéger sa longévité, quel que soit le parti politique au pouvoir dans les années à venir.

Le projet utilise également l'expression « dirigé par des Autochtones ». L'appel à l'action de la CVR n'utilise pas ces termes. Là encore, nous avons particulièrement insisté, tout au long de la des travaux de la Commission et à plusieurs reprises depuis, sur le fait que la réconciliation n'est pas un enjeu autochtone; c'est un enjeu canadien. Le fait même que nous ayons cette délibération devant un comité dont le mandat se limite aux « affaires autochtones et nordiques » souligne la facilité avec laquelle la réconciliation est présentée comme un problème autochtone.

• (1610)

C'est pourquoi nous, les commissaires, avons été très délibérés et précis dans notre formulation en décrivant l'organisme de surveillance comme étant composé « de membres nommés conjointement par le gouvernement du Canada et les organisations autochtones nationales » — pour utiliser la terminologie du moment — « et de membres autochtones et non autochtones ».

Le projet de loi C-29 tel que formulé, y compris son modèle de nomination plutôt qu'une démarche collaborative, crée une approche en silo qui risque de diviser le conseil à l'interne avant même qu'il ne commence. J'ai des exemples comparatifs que je peux offrir si le temps le permet au cours de la discussion.

Le deuxième point que je veux aborder est la responsabilité envers le Parlement. Il s'agit de la sensibilisation du public et de la responsabilité de l'amélioration.

La section sur la reddition de comptes au Parlement que nous avons dans notre appel à l'action est entièrement absente du projet de loi C-29. Le Parlement est l'endroit où les lois ont été adoptées pour la création des pensionnats. La Chambre des communes est l'endroit où les dirigeants politiques nationaux se sont tenus devant les dirigeants autochtones nationaux pour s'excuser des retombées de ces écoles et pour promettre d'aller de l'avant dans un esprit de réconciliation. Le Parlement est l'endroit où tous les Canadiens ont un représentant élu pour entendre des rapports d'étape réguliers sur le respect de ces dernières promesses faites au nom de la population du Canada.

Je tiens à souligner que cette obligation de rendre des comptes au public offre également la transparence nécessaire pour établir les priorités de ce que nous devons faire par la suite pour célébrer les progrès accomplis et encourager notre pays à poursuivre ses efforts.

Quant aux ressources financières, je ne dirai pas grand-chose. Je me contenterai de dire ceci: en ce qui concerne les ressources financières, le projet est tout simplement trop générique sur cet aspect, avec un renvoi généralisé à un autre appel à l'action, l'appel 55. D'après mon expérience, une intention sans certitude quant aux ressources concentre tous les premiers efforts sur la recherche des moyens de fonctionner.

Je voudrais conclure en vous rappelant trois des principes de réconciliation de la CVR qui sont particulièrement pertinents pour mes remarques d'aujourd'hui et pour vos délibérations.

Le numéro 6 est le suivant:

Tous les Canadiens, en tant que parties aux traités, partagent la responsabilité d'établir et de maintenir des relations mutuellement respectueuses.

Le numéro 9 est le suivant:

La réconciliation requiert une volonté politique, un leadership conjoint, l'établissement de la confiance, la responsabilité et la transparence, ainsi qu'un investissement substantiel de ressources.

Le numéro 10 est le suivant:

La réconciliation exige une éducation publique et un dialogue, notamment avec les jeunes, sur l'histoire et l'héritage des pensionnats, des traités et des droits autochtones, ainsi que sur les contributions historiques et contemporaines des peuples autochtones à la société canadienne.

Je crois que ces appels à l'action sont très urgents. Puisque nous avons déjà convenu, tous les partis de la Chambre, qu'il s'agit d'une priorité, lors des dernières élections, des réengagements ont également été pris sur la question de la réconciliation. J'espère qu'avec quelques amendements pour renforcer l'objectif et le potentiel de ce projet de loi, tous les parlementaires agiront rapidement pour que le Conseil national de réconciliation soit promulgué et doté de ressources équitables dès que possible. Nous l'avons appelé un outil vital pour que notre pays récolte les bénéfices de l'éducation continue, de l'introspection, du changement de cap et de la célébration. C'est un miroir honnête, espérons-le, qui nous aidera tous à devenir le chef de file mondial que nous prétendons vouloir être en matière de bonnes et respectueuses relations entre les citoyens autochtones et non autochtones.

Mahsi cho, qujannamiik, thank you very much et meegwetch.

Merci beaucoup.

• (1615)

Le président: Merci, madame Wilson.

Bonjour. Je vous salue tous.

[Français]

Je vous remercie de cette invitation à contribuer au processus qui confirme toute l'importance du dialogue préalable à la mise en œuvre de grands projets au bénéfice du plus grand nombre, dont les membres des Premières Nations du Québec.

Je suis une Innue de la communauté de Mani-Utenam sur la Côte-Nord de la province de Québec. Je suis directrice générale de l'Institut Tshakapesh, une organisation qui existe depuis près de 45 ans.

Accorder à une nation autochtone le droit de s'exprimer est une manière pertinente et respectueuse de la reconnaître en tant que nation. Dans le cas du projet de loi C-29, il s'agit de la reconnaissance de sa langue maternelle, ainsi que de la langue d'usage de sa région, de son environnement contextuel, de son contexte géographique et de ses besoins spécifiques.

Bien souvent, la nation innue du Québec, ayant le français comme langue seconde d'usage, ne se reconnaît pas dans la pratique actuelle des relations entre le gouvernement fédéral et les autochtones anglophones. Elle se sent parfois exclue des grandes discussions. Cela fait que nous nous sentons impuissants à agir au cœur de ces discussions. Aujourd'hui, je vous remercie de nous avoir invités.

Cette particularité linguistique doit maintenant être prise en considération. Cela peut avoir des conséquences très importantes pour nos communautés, notamment sur le plan socioéconomique.

Puisque nous vivons dans l'Est du Canada et que notre langue d'usage, outre notre langue maternelle, est le français, il est important que nous soyons pris en compte lors de l'attribution de certains sièges réservés aux Autochtones du Canada. Il est important de permettre aux membres des Premières Nations qui utilisent le français d'avoir leur place au sein des grandes discussions politiques. De plus, il faut que la documentation existe dans cette langue afin que ces nations puissent s'exprimer librement dans la langue officielle qu'elles maîtrisent.

Par ailleurs, je voulais rappeler que, lorsque le projet de loi C-91 concernant les langues autochtones a été annoncé, l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis ont participé à sa rédaction.

Je constate qu'il n'y a pas eu de rédaction commune dans le cas du projet de loi C-29. Un comité transitoire a été nommé par les ministres. Je ne doute pas de la qualité du travail effectué, mais je dois souligner que nous ne recevons pas d'information en région. Quand le projet de loi C-91 a été rédigé, nous recevions l'information en région. Nous avons été informés avant même l'annonce du projet de loi et tout au long du processus, et jusqu'à son adoption.

Dans le cas actuel, par contre, sans la députée de Manicouagan, Mme Marilène Gill, je n'aurais pas été mise au courant de l'existence du projet de loi C-29.

Évidemment, nous sommes heureux de l'initiative qui met en place un conseil national de réconciliation, qui répond aux appels à l'action 53 à 55 de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Je veux surtout apporter des recommandations en vue de la constitution du conseil d'administration, notamment pour l'ajout

d'un autre organisme. Il y a le comité de transition et le bureau du ministre des Relations Couronne-Autochtones, mais il serait judicieux d'ajouter l'Assemblée des Premières Nations ou un autre organisme pour que plus de gens choisissent les administrateurs.

Il faudrait aussi que la région francophone du Québec soit représentée au conseil d'administration pour que nous puissions recevoir l'information dans notre région.

• (1625)

Il est également important que le tiers des administrateurs allochtones soient des candidats qui reconnaissent l'existence du racisme systémique. C'est très important pour la suite des travaux, soit les travaux du Conseil national de réconciliation.

Il faut s'assurer qu'il y a une représentation équitable des hommes et des femmes au sein du conseil d'administration et qu'on y inclut des aînés, d'anciens pensionnaires ou des enfants de survivants des pensionnats. En effet, il est important que toute cette sensibilité se reflète dans les travaux du Conseil national de réconciliation.

Il faut aussi s'assurer que les administrateurs ne sont pas en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts à l'égard du Conseil national de réconciliation.

Il sera important, quand le Conseil national de réconciliation sera créé, d'assurer que celui-ci dispose au départ de toutes les ressources nécessaires pour accomplir pleinement son travail, pour réaliser son mandat. Encore aujourd'hui, on n'entend pas parler des membres du comité de transition créé l'an dernier. C'est probablement parce qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour réaliser leur mandat. Ils sont invisibles. Il est donc important que le Conseil national de réconciliation soit fonctionnel rapidement, qu'il soit visible, accessible, et qu'on puisse voir le travail qu'il accomplit.

J'aimerais faire un commentaire sur la reddition de comptes. J'ai vu que tous les ordres de gouvernement, soit le fédéral, les provinces et les Premières Nations, à la demande du Conseil national de réconciliation, devaient lui remettre des données afin qu'il puisse présenter des rapports sur les progrès en vue de la réconciliation. Il faut donc assurer que le Conseil ait accès à ces données, que ce soit celles des provinces, du fédéral ou des conseils de bande des Premières Nations. Les données dont il est question dans le projet de loi sont de compétence fédérale ou provinciale, ou encore de la compétence d'une nation ou des conseils de bande des Premières Nations.

Je ne sais pas s'il me reste du temps.

• (1630)

Le président: En fait, vous avez utilisé tout le temps qui vous était alloué. Je vais donc vous demander de conclure rapidement.

Mme Marjolaine Tshernish: Je vais passer à mon dernier point. Quand la Commission de vérité et de réconciliation du Canada a été mise sur pied, en 2008, on disait qu'elle visait la réconciliation entre les anciens élèves, leurs familles, leurs communautés et tous les Canadiens. Si c'est encore le cas, il faut que cela ressorte dans le projet de loi et dans le mandat du Conseil national de réconciliation.

Le président: Très bien. Merci, madame Tshernish.

Vous pourrez peut-être aborder ce sujet durant la période des questions.

[Traduction]

Chers collègues, nous avons un témoin qui devait comparaître au cours de la deuxième heure, mais qui doit comparaître maintenant, alors je vais donner la parole à quelqu'un de cette deuxième heure. Le chef Jean-Charles Piétacho de la nation innue va prendre la parole à ce moment-ci.

[Français]

Chef Piétacho, vous avez la parole pour cinq minutes.

La greffière du Comité (Mme Vanessa Davies): Chef Piétacho, votre microphone est en mode sourdine.

Le président: Vous avez la parole.

Le chef Jean-Charles Piétacho (Nation innue): C'est que nous avons été mis en sourdine pendant longtemps.

Le président: Je comprends cela. Cela nous arrive à tous.

Le chef Jean-Charles Piétacho: Nous l'étions depuis votre arrivée, c'est-à-dire depuis plus de 500 ans.

[Le témoin s'exprime en innu et ses propos sont interprétés ainsi:]

Merci, monsieur le président.

Je vous salue tous. Je suis heureux de reconnaître que nous sommes sur un territoire qui n'a jamais été cédé. Le territoire sur lequel vous vous trouvez est celui des Anishinabe, et il n'a jamais été cédé.

[Français]

J'aimerais simplement m'assurer qu'il y a bien de l'interprétation pour vous.

[Traduction]

Le président: Madame la greffière, avons-nous l'interprétation pour le chef?

La greffière: Oui, l'interprète est ici. Il est prêt à intervenir. Je crois qu'il interprète parce que je vois des gens hocher la tête dans la salle.

Le président: Très bien.

[Français]

Chef Piétacho, vous avez la parole.

Le chef Jean-Charles Piétacho: [Le témoin s'exprime en innu et ses propos sont interprétés ainsi:]

Je suis le chef Jean-Charles Piétacho. Je viens de la communauté d'Ekuanitshit, et c'est pour elle que je me présente au Comité.

Je suis fier d'être ici et de vous remettre notre mémoire sur le projet de loi C-29. La vérité et la réconciliation vont se réaliser. Je veux en parler. Tout ce qui a été dit avant...

[Traduction]

M. Michael McLeod (Territoires du Nord-Ouest, Lib.): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Allez-y, monsieur.

[Français]

Veuillez attendre, s'il vous plaît, chef Piétacho.

[Traduction]

M. Michael McLeod: Je ne trouve pas la traduction.

La greffière: Je pourrais peut-être rappeler au député, monsieur, que cela prend un certain temps. L'interprète travaille de l'innu au français et ensuite il faut le relayer du français à l'anglais.

Le président: Est-ce que c'est compris, monsieur McLeod?

C'est double ici. C'est interprété en français et ensuite il faut le traduire en anglais. Cela produit un décalage.

• (1635)

[Français]

Veuillez continuer, s'il vous plaît, chef Piétacho.

Le chef Jean-Charles Piétacho: Comment?

Le président: Veuillez continuer de parler et de faire votre présentation.

Le chef Jean-Charles Piétacho: Est-ce que je continue à le faire dans ma langue?

Le président: C'est vous qui en décidez.

Le chef Jean-Charles Piétacho: D'accord.

[Traduction]

La greffière: Je suis désolée, monsieur le président.

Le personnel technique me dit qu'il y a un problème avec l'interprétation du français à l'anglais. Nous devons peut-être suspendre la séance pendant que nous cherchons à savoir ce qui ne va pas.

[Français]

Le président: D'accord.

Chef Piétacho, malheureusement, il y a un problème quant à l'interprétation du français vers l'anglais.

Nous allons suspendre la séance temporairement.

Veuillez attendre avant de reprendre votre allocution d'ouverture, s'il vous plaît.

Le chef Jean-Charles Piétacho: Il y a toujours des problèmes quand c'est moi qui parle.

Le président: C'est compliqué, car il faut s'occuper de trois langues en même temps.

Le chef Jean-Charles Piétacho: Reconnaissez notre langue comme une langue officielle! Il y a trois langues au Canada: le français, l'anglais et l'innu.

[Le témoin s'exprime en innu et ses propos sont interprétés ainsi:]

Je pourrais parler en français.

[Français]

Cela dit, je pourrais parler dans ma langue seconde pour faciliter les choses.

[Traduction]

Le président: Madame la greffière, avons-nous résolu le problème de la traduction?

[Français]

Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ): Monsieur le président, la greffière n'est pas ici, mais les techniciens me disent que le problème est réglé.

Le président: D'accord. C'est très bien.

Nous allons espérer que tout fonctionne cette fois-ci.

Chef Piétacho, veuillez compléter votre allocution d'ouverture pour que nous puissions passer aux questions.

Le chef Jean-Charles Piétacho: J'ai perdu du temps de parole.

[Le témoin s'exprime en innu ainsi qu'il suit:]

Nin u katshishkutamuan , anite ka manenimanit nete katshishkutamanit. Anutshish kashikat eshikimutshishikua nitshishpeuatshishunan

[Les propos en innu sont interprétés ainsi:]

Je suis un ancien pensionnaire et, chaque jour, je me rappelle tout ce qui s'est passé au pensionnat.

[Traduction]

La greffière: Monsieur le président, si je peux revenir, nous avons parlé à l'interprète. La situation est la suivante: trois interprètes se trouvent à une extrémité de la salle et l'interprète anglais est de l'autre côté de la salle dans une cabine séparée. Ils ne pouvaient pas se voir.

Quoi qu'il en soit, nous avons réglé le problème et nous sommes prêts à commencer. Peut-être pouvons-nous recommencer, partant du début.

Le président: Très bien.

[Français]

Chef Piétacho, veuillez recommencer, s'il vous plaît.

Le chef Jean-Charles Piétacho: Est-ce que je recommence en innu?

Le président: Oui. Nous essayerons de le faire d'un coup cette fois-ci.

Le chef Jean-Charles Piétacho: Espérons-le. Je suis en train de perdre mes cinq minutes de parole.

Le président: Nous vous écoutons.

Le chef Jean-Charles Piétacho: [Le témoin s'exprime en innu ainsi qu'il suit:]

Nin u katshishkutamuan, anite ka manenimanit nete katshishkutamanit.

Anutshish kashikat eshikimutshishikua nitshishpeuatshishunan. Ne ne neme ka nekatshikuiat, natshishk, nimashinataukunan, nima-shinataukunan ka tutakuiak nete animishun a taiat mak ne ushtapinitshishuiat ne kassinu tshekuan e ishinakuat.

Shash nishtinupupunnua eshpish nin tshishpeuataman tshetshi takut mininiun eshakamitshishikua. Ne anite nuitshi-atussetshishun kie nuitshi-atusemamat kassinu nuitsheukana. Kie minat nuitenan mishta-mitshetuau nuitenan, anutshish kashikatshishuitamatun minuat nimashinaikanan nitutetan, minuat kaimishit nitshishkuanan, nitutenan tshetshi nitshishkatshiat. Nuash nitatanan tshishe-utshimauat, mishta-mitshet, mishta-mitshetua tshitaitumunan, mashi-naikanan nititshitashaianan. Kassinu anite e uitamatat, nitipenitamunan, nitaimunan. Ne nitissenitamunan nitassinan. Ninan ka ka ka

ishi-aimiaiat, ka itashpishuiat nitipatshimunan, nutim, nutim ne. Tshipa ui peikua nishtuapatakanu. Ekuen ni mishta-kashekan innu ume nin tsha. Innu nanitam nen ka ushinak, ka papit ekuen ne ekuen ne uet taiat ute ni ninan, ka mishikaieku ka itat, eshe ute tshitanau nitassinan. Kie apitin ne, mishta-apitina ne aimuna ,uetinimuni tsha mishta apitina.

Kie ma tshetshi uinan auen ate ninan, atiku, atiku ishinikatanu tsha. Ekuen tshe ui tutamak, eku muku tshiam ekuen pimitakanu. Apu takut nishtutatan, muk u tshiam aiminanun tsha, muku tshi aiminanun. Ninan tsha muku tshiam ni uatenan, tshetshi nikanitenan, tshetshi uauitakan tshetshi auen minu-inniut, nenu tshetshi kau minu-pinitunan mak tshetshi kau ueshtapinitakan. Ne ne eishinakuniti nikan tshetshi tshishpeutakan ne tshipa ishinakuanu tshetshi uauitak nenu ne niuauitenanua tsha nipi tsha. Nitshishenimanan nenu apu tshissenitak eshpish pukatat kie nenu upukutaunua kie utaimunua naitam tshika ui nikanishtenu, metuat tshika ui teuat anite tshetshi atat anite nikan tshiminitakanitshi tshekuan. Ekuan ne ninan ua issishuieiat tsha tsha minuanu tutak ne ua tshimanan nenu tshishe-innua nenu anat tshetshi tshiminitshi, tshetshi uitamuti, mak tshetshi akanishau-iminit, tshetshi mishkutui-iminit kie innu-aiminitshi tshetshi miniat.

Pate ne ne mashinaikan ka takuat les nations unies. Ne nitapash-tanan ne ki uitakanu nete mishta apashtat aimun ua tshishpeuatet a, eukuen tshipa ishinakuannu tshetshi minat tshishe-innua tshetshi aiminitshi miam ume nin e itueian anutshish. Ekuen ne nin tshe ui iteut nitshishenimanan. Ekuen ne peiku tshekuan tshipa ui tutenan tsha. Kie ishinakuannu nutim ne, ne ua tshimanan tsha. Tshetshi nutim aenua utinimuat utaimunnu. Ate ne ishinakan man tsha nimishta-ishpitenunan ute ninan innuat, muku ne ishpanu nete ninan mitshiteu nititanan. Nete ishpitanun nete kassinu tshekuan nete nitimit ekuan ne ninan ekuta nete nimishta-ishpitenenan. Nititanan u ninan ute nina ni mishtukushiu-imminan. Nemiu ne e nanatuapataman, apu tshishpeuataman mishtukushiu-aimun muku ni issishuen tsha, tshipa ishinakan tshetshi kassinu katshinitamat, tshetshi katshinitamat e mishtakushiuushtet. Ekuen ne muku tshiam ua ishi nanatuenitaman tsha. Ishkueuat mishta-apitishut, ishkuaut tsha, tshipa ishinakuannu tshetshi takunit utupunau anitshenat ishkuaut ne ne ua tshimanan minat tshekuan tsha.

Mishta apitin uesh u anutshish nanatuapamanut ka nipianit, ka uinianit tsha. Eshku en takuen, apu punipin nenu tshipa ui tsha teu kue uinua. Kie kuish e iminanit ne ne ne nanikutinit tsha tshuisha-mauat auenitshenat. aputshissenimekuat auenitshen tshissinenimatauat tshe issishuet ninan u innuat. Ninan apu tshi issisheiat innuat nanan tshe ka tukushinit a. Ek ume anutshish nin kashikat, apu shut anite nui natshik anite tshishe-utshimasset kie mak anite kutuka, kie mak anite e utenau nitshissenitenan nen. Mishkuat ma uin, tshipa ui, tshipa ui shutshishimikuan a tshetshi eka anite minanit shutshishiuunua a, ninan u ishinakuannu tshetshi minat shutshishiuunua a. Mak patetatunua, kutuasht ka iteshtet ne nikan ka tat mekuen nen ne Trudeau. Ekuen ne e ishinakuninit tshetshi tshiuenuamuat aimunnu mak ishinakunipin, ka pitshitinak ka ishimit tshi tutamak ne ninan ekuan ne ishinakuat tshetshi itetan tsha, tshin ne tshitan anite apu tshikut tshi issishuet neme utat, tshinuau tshinua ishinakan tshetshi miniat kau aimun. Ekuan ne

[Les propos en innu sont interprétés ainsi:]

Je suis un ancien pensionnaire. Chaque jour je me défends.

Tout ce qui est arrivé dans le passé nous a amenés à intérioriser la colère depuis trop longtemps. Moi, personnellement, j'ai toujours cherché la paix avec nos collègues.

Encore une fois, nous l'avons souvent dit et nous le disons encore, nous avons fait des rapports, nous avons consulté des avocats, nous sommes allés en ville, nous avons même rencontré le gouvernement. Nous vous avons appelés à maintes reprises. Nous vous l'avons dit: il faut reconnaître nos droits, nos langues, nos connaissances, nos territoires, nos religions, nos traditions, nos histoires, tout! Il faut tout reconnaître. Je suis un Inn. Un Innu, c'est quelqu'un qui rit toujours.

Lorsque vous êtes arrivés, on vous a dit que vous étiez sur notre territoire. Les paroles prononcées sont importantes. Prenez l'exemple du caribou. Il faut protéger de façon concrète nos droits, nos aînés, leurs connaissances, tout ce qu'ils savaient, leurs langues. Il faut toujours les mettre en avant. L'organisation qu'on va implanter devrait mettre l'accent sur la langue, la culture, les aînés. Le rapport écrit de l'Organisation des nations unies disait qu'il fallait défendre la culture. C'est aussi ce que disent nos aînés. La Commission de vérité et réconciliation du Canada demande ce respect.

Nous, nous sommes vraiment dans l'Est, mais les décisions sont souvent prises dans l'Ouest et on devrait vraiment nous faire parvenir les documents en français. Les femmes aussi sont importantes, et il faudrait faire une place aux femmes innues. N'oublions pas les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Le gouvernement doit nous écouter. Il faudrait l'y obliger. Nous devrions avoir ce pouvoir. C'est le premier ministre Trudeau qui en est responsable.

• (1640)

C'est à vous de nous rendre la parole.

[Français]

Le président: Je vous remercie beaucoup, chef Piétacho, de votre présentation.

Nous nous excusons des difficultés techniques.

[Traduction]

Sur ce, nous passons à la série de questions en commençant par M. Melillo, pour six minutes.

M. Gary Vidal (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): En fait, monsieur le président, ce sera M. Vidal. Je suis désolé que vous n'ayez pas été informé de ce changement.

Le président: D'accord, ce n'est pas un problème.

Allez-y, monsieur Vidal.

• (1645)

M. Gary Vidal: Merci, monsieur.

Merci à tous les témoins d'aujourd'hui pour leur témoignage et leur contribution à ce projet de loi et pour avoir essayé d'en faire un projet de loi aussi bon et solide que possible.

J'ai d'abord quelques questions pour Mme Wilson.

J'aime bien ce que vous avez dit et bien des points que vous avez abordés. Je ne vais en aborder que quelques-uns. Si j'ai l'air de me dépêcher, c'est parce que je veux en aborder plusieurs.

Vous avez parlé des appels à l'action, et l'appel à l'action 56 stipule explicitement que le premier ministre doit répondre au rapport annuel du Conseil national de réconciliation qui est présenté au bout du compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre, mais la loi confie en fait cette responsabilité au ministre, et non au premier ministre.

Convendez-vous qu'il faudrait modifier le texte afin de garantir que le premier ministre réponde au rapport et le soumette au Parlement?

Mme Marie Wilson: Oui, je suis d'accord, personnellement. Comme je l'ai précisé, sans vouloir manquer de respect à ce comité, je pense aussi que tout ce qui se limite aux autochtones ou à leurs préoccupations ignore l'ensemble du Canada, donc je suis d'accord.

M. Gary Vidal: Merci. Je sais que je suis en train de courir un peu, ici. Je vous remercie de votre réponse.

Vous avez également parlé d'indépendance et dans le projet de loi, il y a une section sur le protocole. L'article 16 prévoit que le ministre, en collaboration avec le conseil, élabore un protocole pour la communication de renseignements par le gouvernement du Canada au conseil.

Je suis un peu inquiet, et je me demande si vous aussi trouvez inquiétant que ce soit au ministre qu'incombe l'élaboration du protocole et des renseignements fournis au conseil. Je ne suis pas sûr que le ministre doit être celui qui dicte au conseil le protocole qui, en fin de compte, tiendra le gouvernement responsable de la réconciliation.

Convendez-vous que la formulation devrait être modifiée de sorte que ce soit quelqu'un d'autre qui élabore ce protocole?

Mme Marie Wilson: Je suis fortement partisane l'élaboration conjointe, en général, tout comme je le suis de la rédaction conjointe des lois. Je crois savoir que jusqu'à présent, toute ébauche de ce protocole n'a pas été corédigée, ce qui est déjà une occasion manquée.

Je pense que si vous voulez un protocole qui sert tout le monde, alors il doit être pris en compte conjointement dès les étapes conceptuelles.

M. Gary Vidal: Je vous remercie.

Vous avez également commenté l'article 8 sur la nomination initiale du premier conseil d'administration. Là encore, la formulation est adoucie par rapport à ce dont vous avez parlé dans les appels à l'action et les recommandations, même en ce qui concerne le conseil intérimaire, qui ont été faites en 2018 initialement. Encore une fois, c'est le ministre dans cet article qui agit « en collaboration avec », mais vous dites que cela devrait être fait conjointement lorsque nous nommons le premier conseil d'administration.

Je suppose, d'après ce que vous dites, que vous soutiendriez un amendement visant à revenir à la notion de nomination conjointe du conseil d'administration.

Mme Marie Wilson: C'est mon avis, mais je dirai simplement que dans notre appel à l'action, nous utilisons le mot « collaboration ». Nous utilisons les deux mots, mais de « conjointement » en particulier lorsqu'il s'agit de la composition.

M. Gary Vidal: Je vous remercie.

Je pense que le terme « conjointement » est un peu plus fort et j'aimerais le voir.

Mme Marie Wilson: L'un concerne davantage l'esprit de la chose, et l'autre son aspect pratique sur le plan opérationnel. C'est ainsi que je le vois.

M. Gary Vidal: D'accord, c'est juste.

Je reviens un peu à l'appel à l'action numéro 55. Il y a, dans l'appel à l'action 55, un certain nombre d'éléments vraiment mesurables par lesquels nous pourrions mesurer les progrès. Il y a des choses qui sont très quantifiables, et nous ne les trouvons pas dans le projet de loi à la section sur la mission et les attributions.

Je suis curieux. Vous avez dit que nous ne voulons faire honte à personne, mais que nous voulons surveiller et mesurer les progrès efficacement. Il y a un vieux dicton qui dit que ce qui peut être mesuré peut être accompli. Je me demande si vous soutiendriez l'idée de veiller à ce que les éléments précis de l'appel à l'action 55 soient inclus, mais j'aimerais également proposer que l'on ne se limite pas à cela, que l'on ajoute d'autres éléments mesurables qui nous aideraient à mesurer correctement notre trajectoire vers la réconciliation.

Êtes-vous d'accord?

Mme Marie Wilson: Oui, je suis d'accord, et nous disons en fait que ces listes ne sont pas censées être exhaustives.

M. Gary Vidal: Exactement.

Mme Marie Wilson: Ce sont des exemples et ce ne sont peut-être pas ceux, franchement, qui se révéleront pertinents dans toutes les régions du pays. Avec le temps, nous verrons peut-être que dans certaines régions, le forage est plus important dans une certaine zone que dans une autre.

Il s'agit d'un processus itératif, mais il n'est pas censé être exhaustif, et il n'est pas non plus censé supposer qu'il sera parfait du premier coup.

M. Gary Vidal: Je suis parfaitement d'accord avec vous. Je pense simplement qu'il est très important que nous ayons des éléments quantifiables. Il y a quelques exemples de choses très quantifiables, alors merci pour cela.

Mme Marie Wilson: Oui. Il ne s'agit pas de dire: « Eh bien, je me demande ce que nous devrions mesurer. » Nous avons cité des choses très particulières où nous savons que nous avons de gros problèmes, alors commençons par là.

M. Gary Vidal: Exactement. Merci.

J'ai une dernière question avant de manquer de temps. Je vais la formuler très rapidement.

M. Wilton Littlechild, qui était membre à la fois du conseil d'administration provisoire et du comité de transition, a exprimé une certaine frustration au sujet des mots « efforts de » dans la loi. Je pense que l'on a l'impression que ces mots sont un peu doux ou mous. Ils reviennent à six reprises dans la loi, même s'ils ne figuraient pas dans l'ébauche du projet de loi produite par le conseil provisoire.

Je suis curieux de savoir si vous soutiendriez des amendements qui supprimeraient peut-être les mots « efforts de », et dans le contexte ainsi modifié, cela changerait la perspective en établissant

que nous parlons en fait de faire avancer la réconciliation, plutôt que de simplement s'efforcer de le faire. Cela revient en quelque sorte aux progrès mesurables, je suppose. Approuveriez-vous la suppression de certains termes, comme « efforts de »?

• (1650)

Mme Marie Wilson: Oui. Je l'ai dit expressément aujourd'hui. Je vais vous remettre ma copie écrite, mais je l'ai dit à un moment donné ici.

M. Gary Vidal: Vous en avez parlé dans le contexte de la section « Mission », mais on le trouve aussi à d'autres endroits dans le projet de loi, à plusieurs reprises. Je veux que ce soit un élément plus large également. C'est pourquoi j'ai posé la question.

Mme Marie Wilson: Oui. C'est répété ailleurs. J'avais cinq minutes, je ne pouvais donc pas m'étendre sur le sujet.

M. Gary Vidal: C'est juste. J'aimerais beaucoup que vous envoyiez vos remarques écrites. Ce serait formidable. Je vous remercie.

Je crois que mon temps est écoulé, monsieur le président.

Le président: Vous avez raison, monsieur Vidal. Je vous remercie beaucoup.

Nous passons maintenant à M. McLeod, pour six minutes.

M. Michael McLeod: Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins. Leurs exposés étaient très intéressants. C'est dommage que nous n'ayons pas plus de temps pour que chacun puisse vraiment approfondir tout le contenu qu'il a préparé.

Monsieur le président, je suppose que nous avons la confirmation que tout le monde nous fournira ses notes d'allocation pour notre examen.

J'ai une question pour Marie Wilson, qui vient des Territoires du Nord-Ouest. Il est bon de voir que nous avons une représentation du Nord. Nous n'avons pas toujours la chance d'avoir de tels témoins.

Je suis vraiment heureux de vous entendre dire qu'il s'agit d'un problème canadien plutôt que d'un problème autochtone. C'est tellement important, je pense, d'avoir un organe de surveillance apolitique. C'est peut-être un seul organe. Nous pourrions avoir besoin d'un autre, pour la Déclaration relative aux droits des peuples autochtones des Nations unies, par exemple. C'est important. La composition des administrateurs qui y siègent est aussi importante. Nous avons entendu quelques commentaires à cet effet aujourd'hui.

Je pense que vous savez très clairement que le Nord a été vraiment touché. Sur les 139 pensionnats reconnus, 32 se trouvaient dans le Nord, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon ou au Nunavut. Par habitant, l'impact a été beaucoup plus important dans notre région. Dans ce contexte, et compte tenu du niveau de discussion sur la façon dont les administrateurs devraient être sélectionnés, ou qui devrait être un administrateur et du nombre de personnes qui parlent de vouloir des sièges d'administrateurs au sein des organisations autochtones nationales, j'aimerais vous demander si vous pouvez nous parler de l'importance d'avoir des voix du Nord territorial dûment représentées au sein du conseil d'administration et du travail du Conseil national de réconciliation.

Mme Marie Wilson: Je vous remercie, monsieur McLeod, pour cette question.

Je pense qu'il s'agit d'une question extrêmement importante, celle de la composition du Conseil, et j'ai parlé de l'expression « dirigé par des Autochtones » parce que je pense qu'elle peut facilement devenir une formule plutôt qu'une réponse mûrement réfléchie.

La raison pour laquelle j'ai remis en question l'emploi de cette expression... Je sais que c'est une expression qu'on emploie presque automatiquement sans savoir ce qu'elle signifie vraiment. Que signifie-t-elle? Un certain nombre de personnes? Une vision du monde? Des expériences vécues? Est-il question de l'impact par habitant, comme vous venez de l'évoquer? Parle-t-on de survivants des pensionnats? Est-ce que cela signifie qu'il faut connaître l'histoire et les besoins critiques actuels, et que la représentation doit être fondée sur ces éléments? Est-ce que cela signifie un engagement envers des principes de réconciliation communs?

La sélection d'un conseil puissant ne s'articule pas forcément autour d'un quota quantifiable d'Autochtones ou de non-Autochtones, de membres de Premières Nations ou d'Inuits, mais plutôt autour d'enjeux pour lesquels nous savons qu'il existe un besoin réel et une représentation. Nous savons que, chaque fois que nous adoptons un ratio par habitant au sein d'un quelconque comité national, le Nord est toujours sous-représenté. Voilà pourquoi vous pouvez faire le commentaire que vous venez de faire sur la présence du Nord ici. Si vous vous basez sur la population par habitant, le Nord sera toujours sous-représenté. Si vous vous basez sur des critères qui parlent de l'impact par habitant des pensionnats et de leur héritage, vous aurez la plus forte représentation individuelle parce que c'est dans le Nord que les écoles ont été exploitées le plus longtemps sur plusieurs générations.

Je pense que la question est d'abord de savoir quelle doit être la taille d'un comité pour qu'il soit fonctionnel, mais il s'agit aussi de savoir comment il se structure pour que vous ayez une voix appropriée et informée et la bonne matrice de compétences dont vous aurez besoin pour être un conseil national efficace. Je pense que ce sont des questions cruciales.

Si vous me demandez si j'ai une formule précise pour ce faire, je vous répondrai que je n'en ai pas, mais je pense qu'une formule vague comme celle-là se prête à la réponse politique habituelle du type « un qui vient d'ici et un qui vient de là » — vous savez, comme cela. Cela ne permet pas toujours d'obtenir le mélange puissant dont nous avons besoin.

• (1655)

M. Michael McLeod: Je vous remercie pour cette réponse.

Je tenais à parler un peu plus de la composition et du travail du conseil d'administration du Conseil national de réconciliation et de l'importance que vous accordez à l'inclusion et à la participation de survivants du système des pensionnats. Un autre témoin en a parlé aujourd'hui, mais je voulais savoir ce que vous en pensez.

Le président: Madame Wilson, vous disposez de 45 secondes pour répondre, s'il vous plaît.

Mme Marie Wilson: D'accord.

Je dirai simplement, tout d'abord, pour être très claire, que je n'ai pris part ni au conseil provisoire ni à l'équipe de transition, donc je ne sais pas quelle a été la réflexion à ce sujet.

Comme nous en avons parlé au sein de la Commission, je sais que le conseil national doit disposer de compétences très particulières. Je pense que, comme notre CVR l'avait fait, il faut mettre les survivants au coeur de son objectif. Cela peut vouloir dire en tant

que membres du comité ou en tant que cercle parallèle, un cercle consultatif. C'est une autre façon de procéder. C'est une formule différente. C'est pour que la présence du coeur et de l'objectif des survivants — et des survivants intergénérationnels, comme un autre intervenant l'a souligné — soit assurée et garantie.

Le président: Merci beaucoup, monsieur McLeod et madame Wilson.

[Français]

Madame Gill, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie également tous les témoins.

Merci, madame Wilson et monsieur Nungak.

[La députée s'exprime en innu ainsi qu'il suit:]

Tshinashkumitinau, Innushkueu Tshernish mak innu-utshimau Piétacho.

[Les propos en innu sont traduits ainsi:]

Je vous remercie, madame Tshernish et chef Piétacho.

[Français]

Je vous remercie de vos témoignages. J'aimerais vous entendre tous les deux. Je ne dispose que de six minutes, et vous avez vu combien c'est bref, alors je voudrais vous laisser la place.

Je ne sais pas si vous vous étiez consultés, mais vous avez parlé de choses semblables, notamment de la représentativité. Vous avez tous les deux parlé des aînés. Lorsqu'on regarde la composition du conseil d'administration, à l'article 12 du projet de loi C-29, on dit qu'il doit compter « des jeunes, des femmes, des hommes et des personnes de diverses identités de genre », mais on ne mentionne ni les survivants, dont Mme Wilson a parlé, ni les aînés. Ayant été en contact avec la nation innue, je crois savoir — vous me le direz si je me trompe — combien les aînés sont importants. J'aimerais donc connaître votre point de vue là-dessus.

Par ailleurs, vous avez également parlé de la langue. Mes collègues diront peut-être que ce n'est pas surprenant qu'une députée du Québec en parle, mais cela m'a surpris que vous souleviez cette question tous les deux dans vos témoignages. Vous disiez que, puisque la nation innue avait pour première langue l'innu et le français comme seconde langue, cela vous tenait loin des travaux de la Commission de vérité et réconciliation et, en même temps, de l'information. Je pense que c'est ce que vous vouliez dire.

Ensuite, j'aimerais également parler des femmes. Vous en avez parlé, alors si vous voulez compléter vos propos, je vous laisserai tout le temps qu'il reste. Si ce n'est pas suffisant, bien sûr, mais vous pourrez toujours nous envoyer des notes. Nous nous ferons un devoir et un plaisir de les lire pour enrichir notre réflexion.

Innushkueu Tshernish, je vous invite à répondre en premier, si vous le souhaitez. Ensuite, *utshimau* Piétacho, vous pourrez lui emboîter le pas.

Mme Marjolaine Tshernish: *Kuei, kuei.* Merci, *tshinashkumitin*, madame Gill.

[*Les propos en inuktitut sont interprétés en anglais puis traduits ainsi:*]

Tout d'abord, dans le cadre de cette séance, je suis tellement heureux et vraiment fier d'entendre ma langue être parlée ici parce que vous devez aussi entendre notre langue.

[Traduction]

Je vais essayer de répondre à cette question en abordant deux points.

Le premier est la question de l'extinction et de l'abandon des droits autochtones, qui était une condition de notre signature de la convention de la Baie-James en 1975. Les Cris de la Baie-James et les Inuits du Nord du Québec étaient absolument impuissants face à cette condition préalable. Nous n'avions nulle part où aller. Nous ne pouvions pas nous adresser à la Cour suprême pour empêcher cette terrible extinction et cet abandon. Cela a détruit l'harmonie entre les Inuits du Nord du Québec. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont utilisé cette condition comme une masse, comme une condition préalable à l'inclusion de tout avantage pour les Cris et les Inuits dans un accord officiel.

Environ 15 ans plus tard, le gouvernement du Canada a embauché un juge nommé Hamilton pour étudier la question et chercher des solutions de rechange à l'extinction et à l'abandon. La recherche n'a pas été assez sérieuse pour déboucher sur une solution. Quelque chose comme un conseil national de réconciliation n'aurait pu qu'être utile pour trouver une solution convenant non seulement aux parties autochtones, mais aux gouvernements du Canada. C'est une condition difficile, terrible, avec laquelle nous devons vivre depuis.

C'est un exemple de ce qui peut être examiné dans le cadre d'une recherche sérieuse de solution.

Le deuxième exemple est que j'ai participé aux conférences des premiers ministres des années 1980, où le principal objectif des intervenants autochtones dans ce processus était de supplier les provinces et les territoires du Canada et le gouvernement du Canada de reconnaître un droit inhérent à l'autodétermination. Nous n'avons pas réussi à percer les forteresses du colonialisme sur cette question. La dernière conférence des premiers ministres, en 1987, s'est soldée par un échec lamentable, bien que les gouvernements aient été disposés à reconnaître un droit contingent, ce qui signifie que, par leur bonne volonté et en étant la source, un droit peut être reconnu.

Nous voulions faire reconnaître un droit antérieur à la formation du Canada. Cela s'est soldé par un échec. Puis, 31 ans plus tard, le jour de la Saint-Valentin — le 14 février 2018 — je me suis réveillé pour voir à la télévision le premier ministre du Canada se lever au Parlement et reconnaître le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale.

Je ne sais pas ce qui est intervenu entre l'échec de 1987 et la déclaration du premier ministre affirmant un tel droit en 2018. Je pense qu'il se serait écoulé moins de temps si quelque chose comme un conseil national de réconciliation s'était penché sur des enjeux importants comme celui-là pour trouver des solutions, au lieu d'attendre que le premier ministre se lève du bon côté de son lit le matin même et reconnaisse ce droit.

• (1710)

C'est tout ce que j'ai à dire.

Le président: Merci beaucoup, madame Idlout. Nous avons dépassé le temps imparti.

C'est ainsi que se conclut la discussion avec ce groupe de témoins.

J'aimerais remercier à nouveau nos témoins, Mme Marie Wilson, ancienne commissaire de la Commission de vérité et de réconciliation, et M. Zebedee Nungak.

[Français]

Je remercie Mme Marjolaine Tshernish, directrice générale de l'Institut Tshakapesh et, enfin, le chef Jean-Charles Piétacho.

Je vous remercie tous de nous avoir ouvert votre cœur et d'avoir exprimé vos sentiments au sujet du projet de loi C-29, qui est à l'étude. Nous vous en sommes très reconnaissants.

[Traduction]

Nous allons suspendre la séance un instant afin de nous préparer à accueillir notre prochain groupe de témoins.

Mesdames et messieurs, nous reprenons nos travaux sans tarder, car nos témoins sont prêts. Je suis désolé de précipiter un peu les choses, mais nous devons poursuivre nos travaux.

J'aimerais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux témoins qui vont comparaître au sein de ce deuxième groupe de témoins.

Nous avons Melissa Mbarki.

[Français]

Elle est analyste des politiques et coordinatrice en communication du Programme de politique autochtone pour l'Institut Macdonald-Laurier.

[Traduction]

Nous accueillons le chef Willie Sellars, de la Première Nation de Williams Lake, par vidéoconférence. Nous accueillons aussi Okalik Eegeesiak, à titre individuel, elle aussi par vidéoconférence.

Bienvenue à nos trois témoins. Au cas où vous n'auriez pas regardé la première heure, vous aurez chacun cinq minutes pour faire une déclaration liminaire, après quoi nous passerons aux questions.

Sans plus tarder, j'invite Melissa Mbarki à commencer par une déclaration liminaire de cinq minutes.

Je ne vois pas Mme Mbarki. Est-elle avec le groupe?

La greffière: Elle l'était. Je ne sais pas où elle est passée. Laissez-moi voir si le personnel technique peut la joindre.

Le président: Pendant que vous le faites, je vais donner la parole au chef Willie Sellars s'il est prêt à faire sa déclaration liminaire de cinq minutes.

Monsieur Sellars, êtes-vous prêt à commencer?

Le chef Willie Sellars (Première Nation de Williams Lake): Oui.

Je n'ai jamais comparu devant le Comité, alors est-ce une déclaration liminaire concernant qui je suis et d'où je viens que vous attendez de moi aujourd'hui?

Le président: Eh bien, vous avez la possibilité de faire une déclaration liminaire de cinq minutes s'il y a des points précis que vous souhaitez nous souligner en ce qui concerne le projet de loi C-29. Il s'agit simplement de mettre la table, si vous souhaitez le faire. Lorsque tous les témoins se seront exprimés, nous passerons à une période de questions.

• (1715)

Le chef Willie Sellars: Mme Mbarki peut commencer, si vous le voulez bien. Je la vois.

Le président: Est-ce que Melissa Mbarki est parmi nous?

Mme Melissa Mbarki (analyste des politiques et coordinatrice en communication, Programme de politique autochtone, Institut Macdonald-Laurier): Oui, je suis là, et je suis prête à commencer.

Le président: Veuillez faire une déclaration liminaire de cinq minutes.

Mme Melissa Mbarki: Je vous remercie de me permettre de prendre la parole devant vous.

J'ai grandi dans la Première Nation Muskowekwan, située en Saskatchewan. Le pensionnat de ma réserve a fonctionné de 1889 à 1997. L'école publique de la ville la plus proche était un lieu d'apprentissage pour les enfants de la réserve, les enfants du pensionnat et les enfants d'agriculteurs et de citoyens.

Ma maison se trouvait à environ quatre kilomètres du pensionnat. Je pouvais voir les lumières de ma terrasse le soir. De nombreux enfants se sont enfuis de ce pensionnat et se sont heurtés à un terrain très accidenté dans ma cour. Un marécage, de la boue, de la glace irrégulière en hiver et un dépôt en faisaient un parcours semé d'embûches pour les enfants qui fuyaient. Nous avons perdu certains membres de notre communauté dans cette zone à cause des conditions en hiver.

Mes premiers souvenirs sont ceux de policiers fouillant cette zone si le personnel du pensionnat ne trouvait pas un enfant ou plusieurs enfants disparus qui avaient fugué. Des enfants du pensionnat se sont liés d'amitié avec des enfants de la réserve, et de nombreux enfants plus âgés de ma communauté ont hébergé ces enfants aussi longtemps qu'ils l'ont pu.

Les enfants ne voulaient pas être là. Beaucoup d'entre eux ne sont pas revenus; beaucoup se sont suicidés alors qu'ils étaient en visite dans leur famille. Mon frère a perdu son ami en première année, et j'ai perdu l'un des miens en quatrième année.

Les enfants qui ont quitté le pensionnat l'ont fait avec peu d'éducation; beaucoup sont partis avec une scolarité de 6^e ou de 7^e année. Beaucoup se sont retrouvés dans le système des services à l'enfance et à la famille et beaucoup se sont suicidés ou sont morts dans des accidents tragiques. La plupart d'entre eux ont développé une dépendance à la drogue et à l'alcool et sont aujourd'hui sans abri ou travaillent dans l'industrie du sexe.

Parler des pensionnats n'est pas une conversation agréable, mais nous devons parler des effets dévastateurs de ces écoles sur les familles et les communautés autochtones. Nous devons trouver des solutions aux problèmes sociaux et économiques auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Cela fait 25 ans que le pensionnat a fermé ses portes dans ma réserve. Nous n'avons aucun soutien pour ceux qui ont fréquenté cette école. Nous n'avons pas de ressources pour les aînés, pas de soutien

opportun en matière de santé mentale, ni même de services de toxicomanie et de santé. L'endroit le plus proche pour accéder à ces services se trouve à 45 minutes ou à une heure et demie de ma communauté.

Je pense que le Comité ne sera jamais non partisan, alors assurons-nous d'inclure des personnes de tous les points de vue et de tous les âges, car le grand public semble penser que les pensionnats indiens datent d'il y a 100 ans. En réalité, le plus jeune survivant des pensionnats de ma communauté a eu 33 ans cette année, donc c'est contemporain, c'est de mon vivant.

Souvent, je constate que les gens sont assez surpris de mon jeune âge lorsque je parle dans des panels ou que j'écris sur les pensionnats. J'écris sur les répercussions que ma communauté a subies, mais nous avons besoin de personnes qui peuvent parler au nom des réserves. Comme moi, les membres de la communauté vous diront ce dont nous avons besoin. J'ai l'impression que nos voix sont éclipsées par la politique et, dans un esprit de réconciliation, j'espère que nous pourrions combler le fossé entre tous les ordres de gouvernement. C'est la seule façon d'aller de l'avant.

Le temps presse alors que des gens meurent dans les réserves à cause de suicides et de dépendances. Le temps presse quand des tueries se produisent dans nos réserves, et le temps presse, car ma famille, mes nièces vivent encore dans la réserve. Le temps presse.

Voici ce que je veux: nous avons besoin de responsabilisation à chaque ordre de gouvernement. Lors d'annonces de financement, nous devons nous assurer que ces fonds parviennent aux communautés qui en ont besoin et nous devons voir les résultats de cet argent. Ce n'est pas le cas actuellement et c'est très frustrant, surtout de mon point de vue, lorsque je ne vois pas les choses se faire aussi rapidement qu'il le faudrait.

La pauvreté est un autre sujet que nous devons aborder. Nous devons permettre à nos communautés de prospérer. Lorsque j'ai examiné les sections du rapport de la CVR, j'ai vu que le numéro 92 mentionnait l'établissement de relations et l'accès à des emplois, mais qu'en est-il du financement? Comment obtenir ces emplois? Comment avoir accès à la formation? Ce sont les questions que je pose aujourd'hui.

Je vous remercie tous d'être ici aujourd'hui pour m'écouter et entendre mon histoire, qui n'est pas très bien connue du grand public. Beaucoup de gens ne connaissent pas l'impact que le traumatisme intergénérationnel a eu sur moi, ma famille et ma communauté.

Je vous remercie.

• (1720)

Le président: Merci beaucoup, madame Mbarki.

Nous allons maintenant passer au chef Sellars. Ce n'est pas obligatoire, mais si vous souhaitez parler pendant cinq minutes, vous avez la parole.

Le chef Willie Sellars: J'en serais ravi.

Merci, madame Mbarki, d'avoir partagé votre histoire.

Nous regardons dans tout le pays les communautés des Premières Nations, les réserves des Premières Nations, et peu importe la réussite de ces communautés, nous continuons à voir les mêmes tendances en essayant de réduire cet écart socioéconomique ou social dans notre mode de vie et la santé et le bien-être de nos communautés.

J'aimerais rappeler au Comité et aux Canadiens que la réconciliation ne commence pas le jour de la création de cette commission; elle a commencé, je pense, dès le premier contact, et nous avons eu beaucoup de travail à faire depuis lors et nous en avons encore aujourd'hui.

Le Conseil circumpolaire inuit, l'ITK et les régions ont fait beaucoup de travail pendant des années et des années en rédigeant des rapports, en faisant des recommandations aux différents gouvernements et en demandant des choses comme des politiques, des programmes et des services communautaires, dirigés et gérés par les Inuits, afin que nous puissions commencer à guérir du traumatisme que nous avons subi en offrant ces politiques, programmes et services d'une manière culturellement sensible en inuktitut. Mettons à profit le travail que les organisations inuites et les organisations autochtones ont déjà accompli pour créer un conseil national de réconciliation beaucoup plus fort.

Une commission de réconciliation signifiera-t-elle une réconciliation plus importante, meilleure et plus rapide, comme l'affirme efficacement cette campagne de promotion? Dans quelle mesure cela sera-t-elle lente ou rapide? Comme vous le savez, la Commission de vérité et réconciliation a publié son rapport et ses recommandations il y a quelques années. Comme pour tout le reste, nous savons que tout prend du temps; beaucoup de choses prennent du temps, et le gouvernement bouge au ralenti, ralenti, ralenti. Comme vous pouvez le comprendre, nous sommes parfois fatigués d'attendre et devenons très impatients et frustrés.

La réconciliation doit venir d'une approche, d'un état d'esprit et d'une base équilibrés, avec un respect mutuel et des ressources équitables. Le Conseil circumpolaire inuit, l'ITK et les associations inuites régionales l'ont toujours dit: des ressources non pas égales, mais équitables. Elle doit provenir de services et de programmes autochtones mis en œuvre selon une perspective et une approche autochtones, comme l'enseignement dans les langues autochtones et l'enseignement de notre culture dans les écoles. Elle doit provenir du respect, de la protection et de la promotion des droits autochtones, y compris les droits des aînés et les droits que nous avons négociés dans les accords de revendications territoriales.

• (1730)

M. Nungak a parlé un peu des accords sur des revendications territoriales et de certains sacrifices ou compromis que les Inuits ont dû faire en négociant et en signant ces accords. Nous avons maintenant des problèmes et des difficultés à faire en sorte que les gouvernements respectent leurs obligations dans le cadre de ces accords. Si vous souhaitez une réconciliation, faites en sorte que les gouvernements respectent ces obligations. Nous avons négocié une augmentation des ressources pour enseigner notre langue dans les écoles, ainsi que notre culture, avec une base solide de culture et d'aînés inuits.

Pour ce comité, est-il suffisant de surveiller pour concrétiser ce changement? Est-ce suffisant d'évaluer pour favoriser le changement? Le Comité fera-t-il des recherches dans un but d'investigation? J'ai entendu tout à l'heure des commentaires sur le fait que certaines phrases clés du projet n'étaient pas aussi fortes qu'elles pourraient l'être, et c'est l'origine de certaines de mes questions.

Pour en revenir aux nombreux rapports que les Autochtones ont contribué à produire ou à publier, que signifie réellement le terme « rapport »? Nous avons tous connu des frustrations liées au fait que des rapports importants et critiques ont été mis de côté. La

Commission royale sur les Autochtones en est un bon exemple, ainsi que ses bonnes recommandations. Puis, il y a eu la CVR et la lenteur avec laquelle le processus s'est déroulé. Quelle sera la lenteur de ce processus?

Le président: Mme Egeesiak, nous allons devoir passer aux questions. Si vous pouviez conclure, je vous en serais reconnaissant.

Mme Josie Okalik Egeesiak: J'ai terminé. Je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup pour votre témoignage initial.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par M. Zimmer, d'après ma liste.

Monsieur Zimmer, vous disposez de six minutes.

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Je pense que ce sera moi, monsieur le président.

La greffière: M. Zimmer est remplacé par Mme Goodridge, monsieur.

Le président: Je croyais avoir entendu la voix de M. Schmale. Qui que ce soit, allez-y, vous disposez de six minutes.

Des députés: Oh, oh!

M. Jamie Schmale: Merci, monsieur le président. Je parie que vous souhaiteriez que nous nous arrêtions parfois de parler, comme notre amie du Nunavut s'est arrêtée, tout d'un coup. C'est assez étonnant. Les politiciens devraient prendre exemple sur elle.

Je vais commencer par Mme Mbarki, si vous le permettez.

Je veux vous parler d'un sujet qui vous tient à cœur, soit la réconciliation économique.

Au cours de cet examen du projet de loi C-29, quelques témoins nous ont dit qu'il fallait qu'une personne passionnée siège à cette table, une personne qui parle de réconciliation économique comme d'un moyen d'avancer. Êtes-vous d'accord?

Mme Melissa Mbarki: Je suis tout à fait d'accord.

Si vous prenez ma déclaration liminaire ou celle du chef Willie Sellars, il a dit que sa communauté a un taux de chômage proche de 0 %. Ma communauté a un taux de chômage de 95 %. Cette variation à travers le pays et dans les différentes réserves est sans doute un enjeu que nous devons aborder. Il n'y a absolument aucun moyen d'avancer dans ma communauté sans créer des emplois, mettre fin à la pauvreté et sans apporter des services dans ma communauté. Il pourrait s'agir de services de santé, qui pourraient employer du personnel infirmier et un technicien ou une technicienne. Ma communauté en a besoin. Nous devons examiner le portrait général de ce à quoi ressemble la réconciliation économique pour chaque communauté, car il sera différent pour chacune.

Je travaille dans le secteur du pétrole et du gaz, depuis 15 ans. C'est une industrie qui m'a permis de sortir de la pauvreté. Si j'étais restée dans ma communauté, je vivrais encore dans la pauvreté. Nous devons chercher des moyens de ne pas entraver le développement et la souveraineté et de ne pas empêcher les communautés d'accéder à des emplois et à des possibilités entrepreneuriales très bénéfiques. C'est ce que je constate sans cesse. Ce secteur emploie de nombreux Autochtones, et beaucoup de gens s'y opposent. Je pense que les Autochtones ont le droit de prospérer comme ils le désirent. C'est une question sur laquelle nous devrions nous pencher.

Je ne pense pas qu'il soit possible qu'un seul comité relève tous nos défis. Je suggère à ce sujet de séparer ce comité. Donnez-lui un volet économique, un volet éducatif et linguistique, et un volet social qui pourrait mettre en place des centres de guérison ou de toxicomanie. Je ne crois pas qu'un seul comité puisse s'occuper de tout et assurer la reddition de compte et ainsi de suite. Il faut absolument faire intervenir d'autres acteurs. Je ne pense pas qu'un seul comité puisse s'occuper de tout cela.

• (1735)

M. Jamie Schmale: J'enchaîne avec une question sur la façon d'y parvenir. Des dirigeants autochtones ont dit que la Loi sur les Indiens est brisée, paternaliste et désuète et qu'elle est à l'origine de bon nombre des problèmes que nous constatons. Êtes-vous d'accord que cette loi est un obstacle, en partie, à la réconciliation économique des Autochtones?

Mme Melissa Mbarki: C'est sans équivoque. Elle est un obstacle pour les communautés parce qu'elle nous met dans une case et nous dit que nous devons faire ceci ou cela, si nous voulons un quelconque développement économique dans notre communauté, nous devons d'abord passer par là. C'est donc très paternaliste et cela ne permet pas aux communautés de prospérer. Je pense que nous devons aller plus loin. Je pense que nous devons modifier la Loi sur les Indiens pour nous permettre d'être des nations souveraines, de penser par nous-mêmes et de faire par nous-mêmes, car c'est ce qui manque dans l'équation.

M. Jamie Schmale: Merci beaucoup. J'ai tellement d'autres questions à vous poser, mais je veux passer rapidement au chef Sellars.

Todd Doherty vous salue, en passant, chef Sellars.

Dans votre déclaration liminaire, vous avez beaucoup parlé d'éducation. Vous avez aussi écrit sur le sujet dans un article de la CBC, dans lequel vous avez parlé du processus de guérison pour les Autochtones et les non-Autochtones et de l'avenir. Vous avez aussi beaucoup parlé de réconciliation économique, comme Mme Mbarki vient de le dire. Comment voyez-vous ce processus se dérouler?

Dans votre déclaration liminaire, vous avez parlé de la manière dont vous avez pu aider votre communauté à aller de l'avant. Vous pourriez peut-être nous en parler un peu ainsi que de l'importance que cela devrait avoir ici à la table lorsque nous examinerons le projet de loi C-29.

Le chef Willie Sellars: Le plus difficile en pays indien est que toutes nos communautés sont à des étapes différentes de leur parcours de guérison.

Quand je regarde la Première Nation de Williams Lake et ce grand feu brillant qui montre que nous sommes des Indiens et que nous avons pu répandre notre positivisme dans toute la région et amener de plus en plus d'alliés à monter à bord avec nous, je sais que c'est grâce au travail acharné de notre équipe.

Nous sommes un peu une anomalie dans cette région, vu la capacité dont nous disposons en interne pour concrétiser la vision du conseil. Nous sommes un peu une anomalie dans notre région dans la façon dont nous avons été en mesure de trouver cette cohérence au sein de notre leadership pour continuer à réaliser cette vision de la guérison.

Je le répète, je vois l'économie à travers le prisme de la réconciliation et de nos aspirations à devenir une communauté autonome. Cela s'est fait au moyen du processus des traités, mais nous avons

aussi pris ces mesures progressives vers l'autonomie gouvernementale. Nous sommes sous le régime de la gestion des terres des Premières Nations. Nous gouvernons nos terres de réserve. Nous avons une loi sur l'administration financière. Ces formes sectorielles d'autonomie gouvernementale nous ont permis d'avancer à la vitesse des affaires et de devenir cette machine qui fonctionne efficacement et qui est capable de prendre des décisions, parce que notre capacité interne nous aide à négocier ces marchés et ces accords et à lancer ces autres entreprises qui nous ont permis de connaître beaucoup de succès et de prospérité.

Là où nous avons vraiment du mal, c'est avec le volet éducatif de notre guérison, la création d'alliés autour de nous et convaincre des gens de monter à bord, de se tenir à nos côtés et de nous soutenir.

Nous venons d'assister à un renouvellement massif de l'administration municipale dans la communauté voisine de Williams Lake. Le maire et quatre conseillers ont été renouvelés lors des dernières élections municipales. Je pense que c'est en grande partie parce que les gens veulent du changement. Il y a cette nouvelle ère de changement qui, je pense, se répand dans tout le pays, et on ne peut pas dire que toutes nos communautés des Premières Nations entrent dans la même case. Nous avons plus de 200 communautés des Premières Nations en Colombie-Britannique seulement, toutes différentes, mais les constantes que nous observons sont au niveau de nos aspirations à la réussite, de nos aspirations à la santé, non seulement sur le plan de la santé mentale, mais aussi pour l'aspect culturel, cérémonial et linguistique.

Bien sûr, nous aspirons en sorte que nous puissions contribuer également à la vision globale de ce pays, qui est que tout le monde travaille ensemble et, ce faisant et en reconnaissant qui sont les membres des Premières Nations sur le territoire où vous travaillez et en apprenant l'histoire, en vous éduquant sur les raisons pour lesquelles nos communautés sont telles qu'elles sont et l'histoire des pensionnats, et en tenant vraiment au sens profond de la réconciliation.

Nous pourrions vraiment continuer encore et encore à mesure que nous avançons sur ce grand chemin...

• (1740)

Le président: Merci. Veuillez m'excuser de vous interrompre. Nous devons respecter notre horaire.

Monsieur Battiste, vous avez la parole pour six minutes.

M. Jaime Battiste (Sydney—Victoria, Lib.): Je vous remercie.

J'aimerais commencer par le chef Sellars.

Chef Sellars, vous avez dit qu'en dépit de la réussite économique de vos communautés, vous subissez encore des traumatismes, des suicides, des dépendances. Étant moi-même originaire d'une communauté micmaque de 5 000 habitants et ayant vu aussi des communautés micmaques prospères, j'ai été témoin des mêmes défis.

Certains considèrent la réconciliation comme une question d'économie et disent que s'ils avaient suffisamment de possibilités, s'ils avaient suffisamment d'argent, les préjudices causés par les traumatismes intergénérationnels ou par la perte de la culture, de la langue, ne seraient pas aussi grands. Êtes-vous d'accord que la réconciliation exige de réparer les préjudices causés et de créer des voies vers la prospérité?

Le chef Willie Sellars: Je suis tout à fait d'accord.

Je suis dans ce jeu politique depuis un certain temps maintenant. J'ai été élu alors que j'avais une vingtaine d'années. J'ai siégé au conseil pendant 10 ans avant de devenir chef en 2018 et j'ai été élu par acclamation l'an dernier, alors je suis relativement jeune dans ce jeu. J'ai pu apprendre et être dans le feu de l'action tout au long de ce processus. Je continue à croire que, même s'il est difficile d'avoir une discussion sur les pensionnats et l'histoire de ce pays en ce qui concerne les peuples des Premières Nations, c'est une discussion que nous devons continuer à avoir, même si elle est difficile.

L'autre jour, j'ai assisté à la formation sur la création d'espaces sûrs donnée par une jeune femme de la nation Syilx, Elaine Alec. L'un des commentaires qu'elle a faits a vraiment trouvé un écho chez moi. Elle a dit que nous sommes conditionnés à continuer d'entendre ces histoires de pensionnats — beaucoup d'entre nous, en tout cas — et à entendre ces histoires horribles au sujet de la Mission St-Joseph. Nous sommes en train de vivre cette enquête. Maintenant, je suis conditionné à ne pas réagir à ces histoires. Je suis conditionné, semble-t-il, à ne pas pleurer ou à ne pas montrer mes émotions, mais je regarde une publicité à la télévision et quelque chose me rappelle une histoire que j'ai entendue, positive ou négative, et je m'effondre et en pleurant. Je pense à la patinoire de hockey, par exemple, et je m'effondre, et cette réaction a été déclenchée parce que les seules histoires que mon père m'a racontées sur la Mission St-Joseph concernaient la patinoire de hockey.

Ces différents éléments déclencheurs varient d'une personne à une autre dans le pays et dans les communautés des Premières Nations, et il n'existe pas de solution unique à tous ces problèmes. Il faut continuer à éduquer les non-Autochtones de ce pays et maintenir la discussion au premier plan pour que les gens continuent à avoir le pouvoir de soulever la question et de partager leur histoire afin qu'ils puissent se guérir.

Nous voulons combler le fossé générationnel que nous constatons dans toutes nos communautés. Nous voulons rompre ce cycle. J'aime à penser que le cycle est rompu avec mes trois enfants et celui qui va naître d'un jour à l'autre. C'est prévu pour samedi. Ils vont grandir à une époque où leur père était présent chaque jour de leur vie, où leur mère était présente chaque jour de leur vie. Ce luxe n'est pas le même et n'est pas uniforme dans nos communautés.

Comment combler ce fossé? Comment rompre ce cycle? À mon avis, l'éducation jouera le plus grand rôle dans ce processus, de sorte que lorsque je parle au maire de la ville de Williams Lake, il comprend l'histoire des Premières Nations et pourquoi il est si important qu'il se tienne à nos côtés et nous soutienne, non seulement dans les projets de réconciliation économique sur le terrain, mais aussi en participant aux cérémonies et aux événements que nous organisons dans la communauté pour montrer et prouver qu'il est un leader, qu'il se tient à nos côtés et qu'il donne cet exemple.

• (1745)

M. Jaime Battiste: Je vous remercie de cette réponse, chef Sellars.

Madame Mbarki, je m'adresserai à vous ensuite.

Vous avez parlé des grandes brèches qui existent entre votre communauté et le reste du Canada. Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation parlent de combler les lacunes dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'accès à la justice. Je me demande si vous pourriez vous exprimer sur l'importance de faire le pont entre les services dans la réserve et ceux qui sont offerts hors de la réserve, car ce serait un pas fondamental à franchir

vers le régime de supervision que le comité indépendant doit mettre sur pied.

Mme Melissa Mbarki: Ma communauté se trouve à une heure et demie de route de la ville la plus proche, et à deux heures et demie si nous allons vers le nord. Les membres de la communauté ont beaucoup de mal à accéder ne serait-ce qu'à une analyse de sang. Pour cela, ils doivent prendre la route. Ce n'est pas facile pour ces personnes de sortir de la localité pour trouver ce qu'il leur faut.

Un des éléments que nous avons vraiment appris pendant la pandémie de COVID a été que nous avons un accès très limité aux services de santé. Nous n'avions même pas accès à des installations de quarantaine. Nous ne pouvions pas extraire de la maison familiale les membres qui en étaient malades, de sorte que toute la famille était infectée. L'analyse de la structure des familles dans la réserve révèle qu'il peut arriver que deux ou trois familles différentes vivent dans une même maison. Cela nous a vraiment touchés.

Je pense que c'est là un des problèmes qu'il nous faudra résoudre plus tôt que tard, car, s'il y a une autre pandémie, nous verrons de nouveau les militaires venir à notre aide. Nous devons nous mettre à la recherche de solutions pour régler diverses situations, notamment dans le domaine de la santé.

Autre source de préoccupations, les services de santé mentale! Ici encore, il faut deux heures de route pour y accéder. Cela est inacceptable. Je vis dans une communauté entourée par quatre autres. Il serait donc très facile d'établir là un centre de soins de santé auquel les quatre communautés pourraient accéder. Cela ne signifie pas nécessairement qu'un tel centre sera installé dans une de ces communautés. Nous pourrions tous accéder aux services de ce genre, même aux services de santé mentale, et les partager. Selon moi, c'est à ce stade que les efforts faits pour combler les lacunes entrent en jeu, même dans le contexte de la réconciliation économique. Si des emplois sont créés et qu'une entreprise s'établit, les communautés voisines en profitent aussi. Ce n'est pas comme si c'était le cas d'une mine. Ce serait un atout partageable. À mon avis, c'est là une liste de mesures auxquelles nous devons à coup sûr commencer à réfléchir.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Battiste.

[Français]

Madame Gill, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

Mme Marilène Gill: Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins, soit Mme Eegeesiak, Mme Mbarki et le chef Sellars. D'ailleurs, j'en profite pour féliciter ce dernier pour la naissance à venir.

J'aimerais revenir au projet de loi.

Selon vous, quelles améliorations devrions-nous y apporter? Puisque Mme Mbarki et M. Sellars sont des jeunes Autochtones — on y a fait allusion plus tôt —, j'aimerais savoir quels éléments en lien avec la jeunesse ils souhaitent voir inclus dans le projet de loi.

Ma question s'adresse aux trois témoins, mais j'aimerais que Mme Mbarki y réponde la première. Mme Eegeesiak et M. Sellars pourront y répondre par la suite.

[Traduction]

Le président: Madame Mbarki, avez-vous reçu l'interprétation? Vous êtes invitée à parler tout d'abord.

Mme Melissa Mbarki: Non, je n'ai pas reçu l'interprétation. Désolée!

Le président: D'accord. Nous allons recommencer, donc.

Avez-vous choisi le bon bouton pour l'interprétation? C'est le petit globe en bas. Si vous appuyez sur ce bouton et choisissez « Anglais » — si c'est la langue dans laquelle vous voulez écouter les débats — les propos seront traduits et vous serez envoyés en anglais.

[Français]

Madame Gill, je vais remettre le chronomètre à zéro.

Veuillez répéter votre question, madame Gill.

• (1750)

Mme Marilène Gill: Merci, monsieur le président.

En fait, je remerciais les témoins, Mme Mbarki, Mme Eegeesiak et M. Sellars. De plus, je félicitais ce dernier pour la naissance à venir.

J'aimerais que chacun d'entre eux nous parle des améliorations qui devraient être apportées au projet de loi.

Bien sûr, nous voulons des mesures concrètes. Nous savons qu'il y a beaucoup de travail à faire et nous voulons qu'il soit fait rapidement.

Madame Mbarki et monsieur Sellars, en tant que jeunes autochtones, que voulez-vous voir dans le projet de loi?

Madame Mbarki, je vous demande de répondre à ma question la première. Ensuite, ce sera au tour de Mme Eegeesiak et de M. Sellars.

[Traduction]

Mme Melissa Mbarki: Une des améliorations que l'on peut apporter à coup sûr consisterait à créer des sous-unités en vertu de cette loi. Nous ne pouvons pas régler toutes les questions dans nos communautés avec un conseil d'un seul type. Nous devons examiner le problème sous des angles distincts, puis il nous faudra sûrement aborder différemment chaque aspect. Nous avons besoin de suivre un chemin différent dans chaque cas, qu'il s'agisse des langues et de la culture, de l'éducation, des programmes économiques ou sociaux tels que les centres de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie. Selon moi, si nous établissons ces distinctions, nous aurons une meilleure idée de ce qui se passe dans chaque domaine.

Ce que je crains, c'est qu'un secteur l'emporte sur un autre, par exemple celui de la culture et de la langue sur celui de la réconciliation économique. Nous devons vraiment envisager cela en nous demandant ce que nous voulons faire et comment nous allons procéder, car si tous les objectifs sont intégrés dans un seul, ce sera le chaos. Comment mesure-t-on tout cela? C'est ce que j'aimerais que nous examinions et que nous changions, le cas échéant.

[Français]

Mme Marilène Gill: J'aimerais poser une autre question, en guise de complément, à Mme Mbarki.

Croyez-vous que, si des sous-comités sont créés, ce qui est possible dans le cadre du projet de loi, les ressources telles que présentées seront suffisantes?

[Traduction]

Mme Melissa Mbarki: C'est un des aspects que ces sous-unités étudieront. Un secteur reçoit-il plus d'argent qu'un autre, ou négligeons-nous un secteur aux dépens d'un autre? Il n'est pas possible de mesurer tous ces éléments ensemble, mais si nous commençons à répartir les divers secteurs entre différentes sous-unités, nous pourrions à coup sûr voir les fonds investis dans chacun et les résultats obtenus. Les paramètres seraient plus faciles à mesurer, et cette formule responsabiliserait les particuliers et les collectivités autochtones.

Le président: Je vous remercie.

Madame Eegeesiak, auriez-vous l'obligeance de répondre à la question de Mme Gill, s'il vous plaît?

Mme Josie Okalik Eegeesiak: Bien sûr! Je me limiterai à répéter certains détails que j'ai mentionnés dans ma déclaration liminaire.

Dans la forme actuelle du conseil, celui-ci a pour mandat « de surveiller et d'évaluer les progrès réalisés [...], de mener de la recherche et de rendre des comptes relativement à ces progrès ». Qu'est-ce que cela signifie? Suffit-il, pour provoquer un changement, de se limiter à surveiller, évaluer, mener des recherches et rendre des comptes? Sera-t-il possible d'interroger le gouvernement ou les gouvernements au sujet de la réconciliation et de la façon dont ils essaient d'améliorer leurs partenariats avec les peuples autochtones?

Je m'interroge parfois sur les initiatives qui encouragent le codéveloppement, la cogestion — « co- », « co- », « co- » — alors que nous avons la capacité de diriger à titre de peuples autochtones, parce que nous sommes les mieux placés pour savoir ce qui se passe dans nos communautés et pour surmonter certains obstacles et relever des défis afin d'améliorer la vie de la communauté. Je pense que nous devons parfois réexaminer l'approche coloniale du codéveloppement: nous sommes à même de diriger.

Le président: Je vous remercie, madame Eegeesiak.

[Français]

Mme Marilène Gill: Monsieur le président, j'aimerais poser une question très brève à Mme Eegeesiak.

Vous parlez du terme « co », que vous déclinez de plusieurs façons. Faites-vous allusion au projet de loi ou aux appels à l'action?

J'aimerais savoir à quel endroit cela se situe dans le projet de loi, de façon à mieux comprendre votre propos.

• (1755)

[Traduction]

Mme Josie Okalik Eegeesiak: Je me reporte au préambule, là où il est dit: « Attendu: [...] que le gouvernement du Canada »...

[Français]

Mme Marilène Gill: Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie, madame Eegeesiak.

Chef Sellars, auriez-vous quelque chose à ajouter sur cette question?

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>